

## DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1607.

ORDRE *de Notre-Dame du Mont-Carmel  
et de Saint-Lazare.* (FRANCE.)

L'ORDRE de Notre-Dame du Mont-Carmel fut établi par Henri IV, roi de France, en 1607. Il fut d'abord composé de cent gentilshommes, qui devoient marcher en temps de guerre auprès de nos rois, pour la garde de leur personne; et sa marque étoit un ruban pourpre, ou tanné, au bout duquel pendoit une croix d'or, chargée au centre de l'image de la Vierge, environnée de rayons.

Henri IV eut deux vues dans cette institution; l'une, de donner des marques de la sincérité de sa conversion; l'autre, d'empêcher l'extinction totale de l'ordre de Saint-Lazare, qui n'existoit plus qu'en France, car ce que cet ordre possédoit dans le reste de l'Europe, avoit été réuni à l'ordre de Saint-Maurice de Savoie. Il remplit la première

de ces vues en donnant à son ordre le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel ; et la seconde, en lui unissant l'ordre de Saint-Lazare.

Cette union se fit en 1608, avec l'approbation du pape Paul V. A ce moyen, l'ordre antique de Saint-Lazare prit une forme nouvelle ; il se soutint ; et même à la fin son nom prévalut, ainsi que sa couleur ; car, vers 1721, il fut ordonné que le ruban, qui étoit *pourpre*, seroit *vert* à l'avenir.

Mais il ne s'est bien relevé, et n'a recouvré vraiment tout son éclat, que sous son dernier grand-maître, qui a été *Monsieur*, frère du dernier roi des Français. Il étoit alors ainsi constitué :

Trois classes, celle des chevaliers, celle des frères servans, et celle des ecclésiastiques.

Pour être chevalier, il falloit prouver trois degrés de noblesse paternelle et maternelle. La règle permettoit le mariage. La devise étoit, *Dieu et mon Roi*.

Il y avoit un souverain chef et protecteur qui étoit le roi ; un grand-maître et chef général ; un gérant et administrateur de l'Ordre : puis des grands-officiers commandeurs ; savoir, un chancelier, garde des sceaux ; un prévôt, maître des cérémonies ; un procureur général ; un greffier,

secrétaire général; et d'autres officiers, qui étoient un intendant, un généalogiste, un hérault d'armes, deux huissiers, un garde des archives, et un historiographe.

La marque caractéristique étoit une croix à huit pointes, émaillée, d'un côté, de vert, et de l'autre de pourpre, brodée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même, chargée, d'un côté, de l'image de saint Lazare sortant du tombeau, avec cette devise en lettres d'or, *atavis et armis*, et de l'autre, de l'image de la Vierge. Page 252, pl. XVII, n° 4.

Les commandeurs la portoient en sautoir avec un large ruban vert, et les chevaliers à la boutonnière avec un ruban plus petit, de même couleur.

La plaque, sur le côté gauche des habits ou des manteaux, étoit une croix verte à huit pointes, qui étoit proprement celle de Saint-Lazare, portant au centre la légende *atavis et armis*, en lettres d'or, sur un fond blanc.

Le grand collier étoit composé de trois mailles alternatives; savoir, le chiffre de la Vierge, A, V, M, entrelacés; celui de Saint-Lazare, S et deux L; deux palmes vertes en croix; et cinq grains de chapelet, en argent, entre les mailles.

Il y avoit encore une petite croix de l'ordre de Saint-Lazarre, qui étoit seulement la marque distinctive des jeunes gentilshommes élèves de l'école royale militaire, et qu'on appeloit la croix de l'école.

Éteint à la révolution.

---

1608.

ORDRE du Précieux - Sang, à Mantoue.  
(ITALIE.)

Institué par Gonzague IV, duc de Mantoue, en l'honneur du précieux sang de Jésus-Christ, dont on croyoit posséder quelques gouttes dans l'église cathédrale de cette ville.

Grand-maître, le duc de Mantoue. Officiers de l'Ordre, un grand-chancelier, un maître des cérémonies, quatre rois d'armes ou héraults, un trésorier, et un porte-masse.

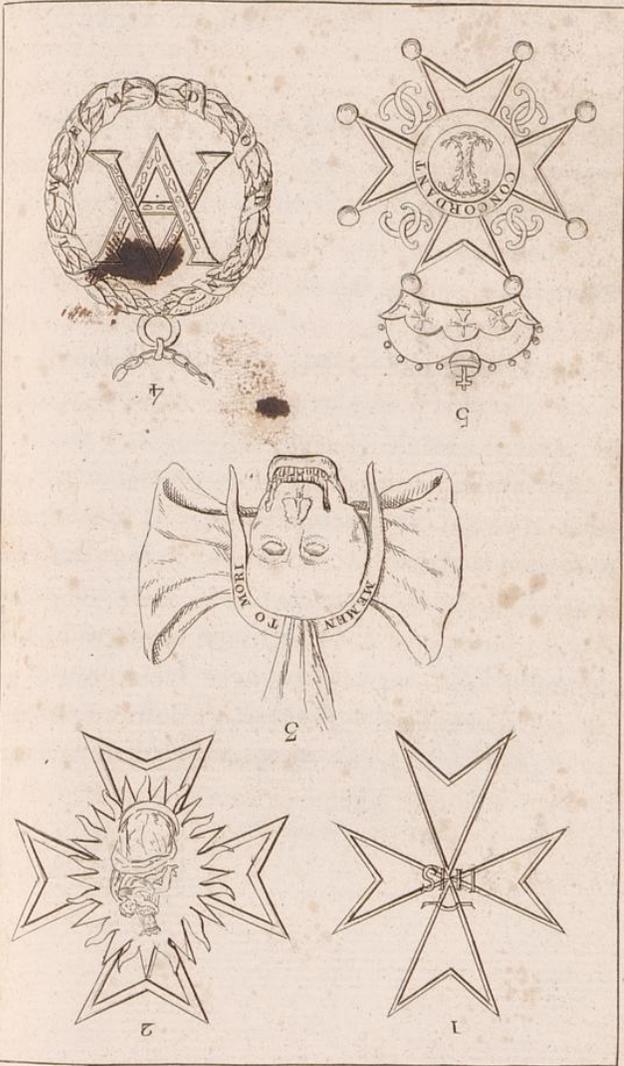
Les chevaliers faisoient serment de défendre la religion catholique, la dignité du pape, celle du duc, comme chef de l'Ordre, la personne

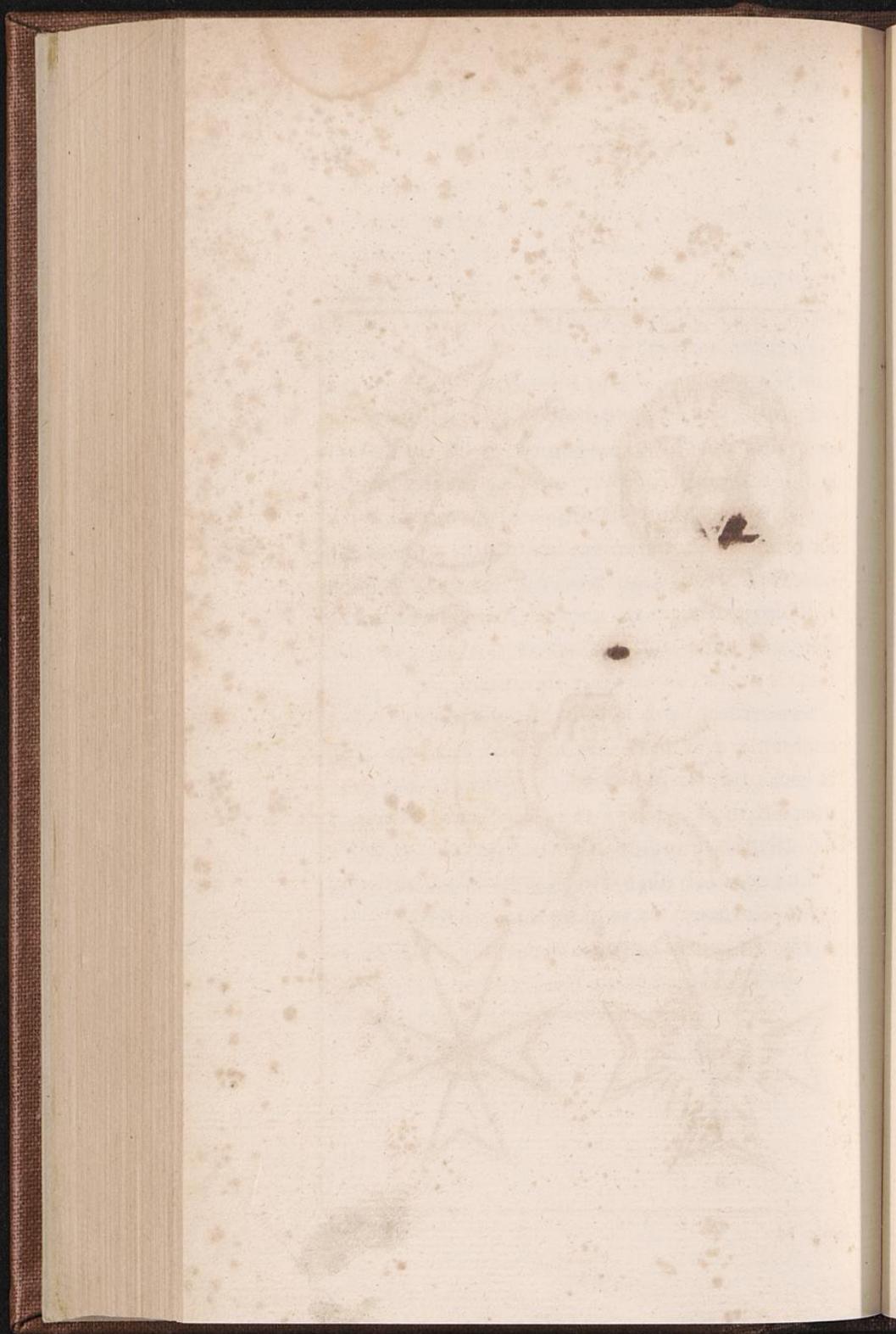
des autres chevaliers, l'honneur des dames, et principalement des veuves, des orphelins et des pupilles. Ils promettoient, en outre, d'observer fidèlement les statuts de l'Ordre; de porter le collier avec la médaille aux jours prescrits par ces statuts; de le rendre, en cas que, pour quelque faute, ils en fussent privés, et d'obliger leurs héritiers de le renvoyer au duc ou au trésorier, après leur mort, engageant pour cet effet tous leurs biens.

L'habit de cérémonie étoit une robe de soie cramoisie, semée de creusets d'or en broderie, traînant à terre, ouverte pardevant, et brodée tout autour; sous cette robe, un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or; bas, aussi de soie cramoisie.

Le collier étoit composé de plusieurs cartouches d'or; dans quelques-unes il y avoit des verges d'or dans des creusets sur le feu; dans les autres, la devise, *Domine probastime*, Seigneur vous m'avez éprouvé: au bas, une médaille dans laquelle étoit un ciboire avec trois gouttes de sang, deux anges à genoux, et pour devise autour, *nihil hoc triste recepto*, rien de fâcheux pour quiconque a reçu ce sacrement. Pag. 232, pl. XVII, n° 5.

L. 247. 2. 5.





1615.

## ORDRE de Jésus et Marie. (ROME.)

Institué par le pape Paul V, de l'illustre famille des Borghèses, pour défendre les intérêts de l'Église contre les hérétiques et les infidèles.

Cet ordre avoit trente-trois commandeurs, ou prieurs, en mémoire des trente-trois années qu'a vécu Jésus-Christ.

Il étoit divisé en chevaliers, chapelains, et frères servans : les chevaliers devoient faire les mêmes preuves que ceux de Malte.

Ils portoient sur la poitrine une croix d'azur, semblable à celle de Malte, à la bordure d'or, au milieu de laquelle on voyoit entrelacées ces trois lettres, J, H, S, que couronnoit une figure qui désigne le manteau de la Vierge.

Le père Hélyot, tome 8, page 369, soupçonne que cet ordre n'a existé qu'en projet.

Voyez la croix, page 247, pl. XVIII, n° 1.

---

1619.

*ORDRE de la Conception de la bienheureuse  
vierge Marie immaculée. (FRANCE.)*

Institué par Charles Gonzague de Clèves, duc de Nevers, et Adolphe, comte d'Athlan, pour honorer la conception de la Vierge, sous l'invocation de l'archange saint Michel.

Cet ordre imposoit les vœux de pauvreté et de chasteté conjugale, avec le serment d'être fidèle au saint siège et au pape, et d'aller, à la première réquisition, combattre les infidèles et les hérétiques.

Permis au grand-maître de recevoir des chevaliers nobles ou de famille honorable, mariés ou non mariés, de recevoir aussi des archevêques, évêques, et autres ecclésiastiques en dignité.

Les chevaliers portoient au cou une croix émaillée de bleu, où, d'un côté, étoit l'image de la conception de la sainte Vierge, entourée de rayons; et, de l'autre, l'image de saint Michel, perçant, de sa main gauche, avec une lance en forme de croix, le dragon renversé sous ses pieds,

et tenant, à la droite, une épée, où on lisoit ces mots, *quis ut Deus?* qui est semblable à Dieu? et cette croix étoit attachée à un cordon bleu tissu d'or. Voyez page 247, pl. XVIII, n° 2.

---

1632.

ORDRE de Marie-Éléonore. (SUÈDE.)

Créé par Marie-Éléonore, reine de Suède, après la mort du grand Gustave-Adolphe, son époux, qui fut tué dans les champs de Lutzen, en Saxe, le 16 novembre 1632.

Cette princesse établit cet ordre pour être un monument durable de sa douleur.

Sa marque caractéristique fut un cœur couronné, représentant le tombeau de Gustave, avec cette inscription autour, *post mortem triumpho, in morte mea vici, multis despectus magnalia feci*, je triomphe après la mort, j'ai vaincu en mourant; dédaigné de plusieurs (1), j'ai fait de grandes choses.

---

(1) Pendant la guerre de 1625 à 1630, entre les Polonais et les Suédois, la maison d'Autriche s'étoit emparée

Marie-Éléonore ne donna cette triste décoration qu'aux princesses du sang ; et , par faveur spéciale , à une princesse palatine , nommée Catherine-Éléonore , qui se trouvoit alors à la cour.

*Voyez* la Dissertation déjà citée de Rosentier.

---

1652.

ORDRE de la Tête-de-Mort. (SILÉSIE.)

Institué par Sylvius Nemrod , duc de Wirtemberg.

La marque de cet ordre est une tête de mort , avec un ruban blanc en manière de listel , où

---

d'une partie des côtes de la Baltique. Gustave-Adolphe , craignant que cette maison n'eût le projet de dominer dans le nord , et ne voulant cependant pas se porter trop légèrement à des extrémités violentes , envoya proposer un accommodement raisonnable aux plénipotentiaires impériaux , à Lubeck ; mais ses ambassadeurs *ne furent pas seulement reçus*. Ce dédain décida de cette fameuse guerre où Gustave trouva tant de gloire et la mort.

sont écrits ces mots, *memento mori*, pense à la mort : le tout attaché et suspendu à un ruban noir. Page 247, pl. XVIII, n° 3.

Cet ordre étoit tombé : il fut rétabli en 1709 par Louise-Élisabeth de Wirtemberg, duchesse de Saxe-Mersbourg, petite-fille du fondateur, mais pour les dames seulement, auxquelles les statuts de l'Ordre défendent les jeux, les spectacles, et les habits magnifiques.

---

1653.

ORDRE de l'*Amarante*. (SUÈDE.)

Institué par la reine Christine, en 1653.

Il se faisoit chaque année, en Suède, une fête nommée *wirtschaft*, ou divertissement de l'hôtellerie. Ce divertissement consistoit en repas, bal et mascarade, qui duroient toute la nuit. Christine, trouvant ce nom trop commun, le change en celui de fête des Dieux, invite à cette fête seize seigneurs et autant de dames, qui se

déguisent en pâtres et en nymphes, et elle prend elle-même le nom d'Amarante.

La reine, sous ce nom, étoit vêtue d'une riche étoffe couverte de diamans : il y eut des illuminations, un souper somptueux : la princesse étoit servie par les nymphes et les pâtres : les danses suivirent le repas. A la fin de la fête elle quitte tout à coup son manteau, et ordonne que les diamans soient distribués aux trente-deux masques ; puis, en mémoire d'une fête si galante, elle institue l'ordre de la chevalerie d'Amarante.

Cet ordre, malgré sa brillante institution, n'a pas eu une longue durée, il s'est éteint même avant la mort de Christine, arrivée à Rome en 1689.

La marque étoit un cercle d'or émaillé, festonné, dans lequel il y avoit deux A l'un dans l'autre, ainsi qu'il se voit, page 247, pl. XVIII, n° 4 ; et la devise étoit, *dolce nella memoria*, le souvenir en est doux. Cette marque étoit attachée à un ruban couleur de feu.

#### NOTE.

Christine, fondatrice de cet Ordre, étoit fille de Gustave-Adolphe, roi de Suède; elle lui succéda en 1632, et abdiqua la couronne le 16 juin 1654, en faveur de son cousin, Charles-Gustave, prince de Deux-Ponts.

Les politiques , qui n'ont l'esprit rempli que d'intérêt et d'ambition , condamnèrent beaucoup cette reine : les courtisans , qui cherchent des finesses partout , débitoient que l'aversion qu'elle avoit pour Charles-Gustave, qu'on lui vouloit faire épouser , avoit déterminé cette princesse à quitter la souveraineté : les savans la louèrent trop de ce qu'elle avoit renoncé aux grandeurs par amour de la philosophie ; si elle avoit été véritablement philosophe, elle ne se seroit point souillée du meurtre de Monaldeschi , et elle n'auroit pas regretté , comme elle le fit à Rome, les grandeurs qu'elle avoit quittées. Aux yeux des sages, dit le grand Frédéric, la conduite de cette reine ne parut que bizarre ; elle ne méritoit ni louange ni blâme d'avoir quitté le trône : une action pareille , ajoute-t-il, n'acquiert de grandeur que par l'importance des motifs qui la font résoudre , par les circonstances qui l'accompagnent, et par la magnanimité dont elle est soutenue.

---

1656.

ORDRE *du Nom de Jésus.* (SUÈDE.)

Institué par Charles - Gustave , successeur de Christine au trône de Suède , le jour de son couronnement , et pour en conserver la mémoire.

Cet ordre paroît n'avoir été qu'un renouvellement de celui des Séraphins , dont nous avons parlé sous la date de 1334: l'instituteur lui-même le fait entendre dans le préambule du décret de fondation.

La marque de cet ordre est un soleil d'or, ayant un écusson rond au centre, émaillé de blanc, et chargé du nom de *Jésus*, tracé en lettres enrichies de diamans. Je ne l'ai pas fait dessiner, faute de modèles.

Les chevaliers portent ce soleil, d'abord brodé en argent sur le côté gauche de l'habit, et ensuite attaché, les jours ordinaires, à un large ruban de moire d'argent qui se met en écharpe, et, les jours de cérémonies, à un collier dont voici la forme: deux cordons d'or, dont le premier représente l'ancien collier des Séraphins, et le second est divisé en huit parties égales par quatre couronnes et quatre gerbes, placées alternativement, une couronne, puis une gerbe: les intervalles sont remplis par les chiffres de Gustave I<sup>er</sup>, de Charles IX, de Gustave-Adolphe et de Christine.

Un des statuts de cet ordre porte que tous ceux de la chevalerie qui censureront, par indiscretion, le choix que le roi auroit fait de quelques chevaliers, ou qui murmureront de n'y

avoir point été reçus eux-mêmes, si cela se peut prouver par trois témoins, seront exclus de cette marque d'honneur toute leur vie. J'ignore si cet ordre existe encore.

---

1660.

ORDRE de la Concorde. (PRUSSE.)

Institué par Ernest, margrave de Brandebourg.

Les chevaliers portent, à un ruban jaune, une croix d'or à huit pointes pommetées et émaillées de blanc; à chaque angle il y a deux C entrelacés en sautoir; au centre est un médaillon d'or émaillé, et deux rameaux d'olivier adossés, dont les extrémités supérieures et inférieures passent dans deux couronnes, aussi d'olivier, avec ce mot à l'entour, *concordant* (ils s'accordent); une couronne électorale sur les deux pointes d'en haut. Au revers de la croix est le nom du margrave de Brandebourg, et la date de l'institution.

Page 247, pl. XVIII, n° 5.

1662.

ORDRE des *Dames esclaves de la Vertu.*  
(AUTRICHE.)

Institué par l'impératrice Éléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, dans le dessein de faire régner la piété parmi les dames de sa cour.

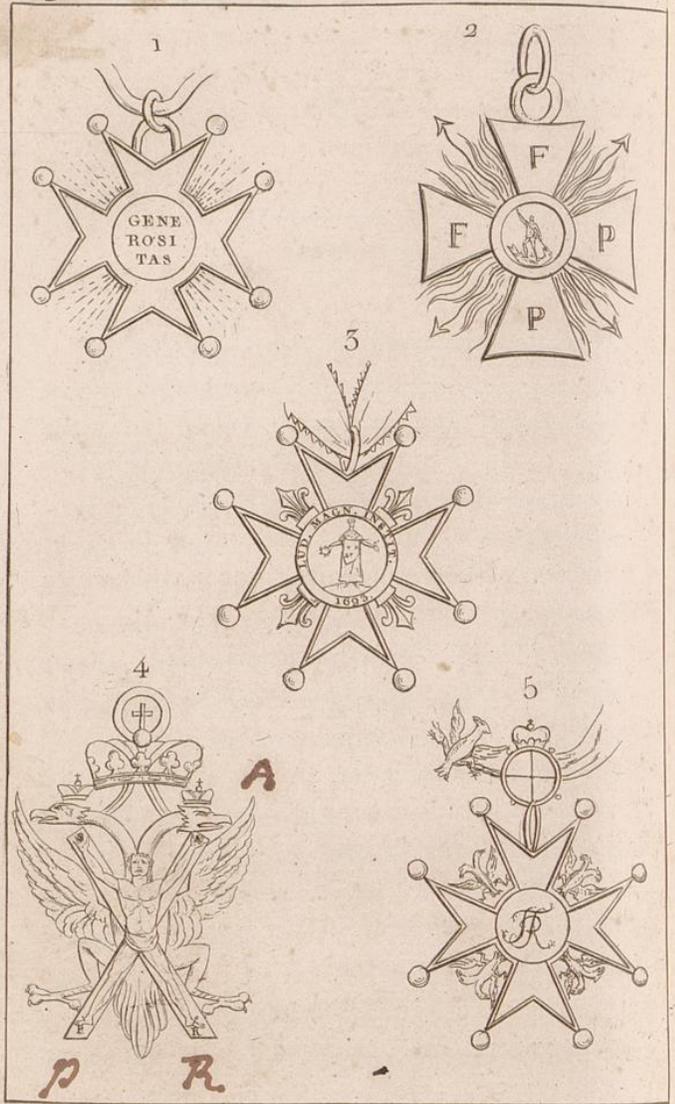
Il ne devoit être composé que de trente dames d'une noblesse distinguée, outre les princesses, dont le nombre n'étoit point limité.

La marque de l'Ordre fut une couronne de laurier, feuilles vertes enlacées d'un ruban blanc, croisée de quatre roses rouges avec cul de lampe en or; au milieu un soleil en or et à jour, avec cette légende, *sola ubique triumphat*, seule elle triomphe partout.

Cette médaille se portoit, les jours de cérémonie, attachée au bras, au dessus du coude, avec une chaîne d'or en forme de bracelet. Les jours ordinaires, on portoit une médaille plus petite attachée avec un ruban noir.

L'impératrice étoit grande-maîtresse.





J. Gayot D.S.

À la mort des chevaliers, leurs héritiers devoient rendre la grande médaille, et pouvoient conserver la petite.

Voy. la marque de l'Ordre, pag. 206, pl. XIX, n° 2.

---

1665.

*ORDRE de la Générosité.* (PRUSSE.)

Établi par Charles Émile, prince électoral de Brandebourg, lequel en fit grand - maître son frère, l'électeur Frédéric III de Brandebourg, qui devint roi de Prusse en 1701.

La croix de cet ordre est d'or, à huit pointes pommetées, émaillée d'azur, rayonnante aux angles, avec un médaillon au centre, chargé du mot *générosité*. Page 257, pl. XX, n° 1. Cette croix est attachée à un ruban bleu.

L'ordre de la Générosité a été remplacé, en 1740, par l'ordre du Mérite.

1668.

## ORDRE de la Croix étoilée. (AUTRICHE.)

Institué par l'impératrice Éléonore de Gonzague, que nous venons de voir fondatrice de l'ordre des Dames esclaves de la vertu.

En 1668, un incendie consuma une partie du palais impérial à Vienne. Parmi beaucoup d'objets précieux qui furent perdus, l'impératrice Éléonore regrettoit particulièrement une boîte en bois, couverte de cristal, qui renfermoit un morceau de la vraie croix. Cette relique fut retrouvée, cinq jours après l'incendie, au milieu des cendres et des décombres; et, quoique la boîte eût été entièrement consumée, et que le cristal, dont la capsule avoit été couverte, se fût brisé, le bois de la sainte croix fut reconnu intact. Le fait ayant été juridiquement constaté par l'archevêque de Vienne, S. M. l'impératrice résolut d'en éterniser la mémoire par la fondation d'une congrégation de dames de la *haute noblesse*, dont l'objet seroit, pour les personnes qui la composeroient, non seulement de s'entraider et de s'encourager mutuellement dans

l'exercice des vertus, par lesquelles on peut plus particulièrement aspirer au salut; mais encore de rendre un culte spécial à la sainte croix.

Ce double but est exprimé par la devise de l'Ordre *salus et gloria*, salut et gloire.

La constellation de *la croix* (1) fut choisie pour en être le symbole, et c'est de là que dérive le nom d'*ordre de la Croix étoilée*.

Cette congrégation ou assemblée (car le mot d'*ordre* n'est pas dans les statuts, et ne s'est introduit que par l'usage), cette congrégation fut approuvée par une bulle du pape, en date du 28 juillet 1668; et le 2 septembre de la même année, l'empereur Léopold I<sup>er</sup> donna des lettres patentes qui, en confirmant ses statuts, la placèrent sous la protection spéciale du souverain et des lois.

L'Ordre est administré par une supérieure ou grande-maitresse, et un conseil.

La grande-maitresse est toujours et nécessairement

---

(1) C'est une des constellations de la partie méridionale du ciel, qui n'est jamais visible sur notre horizon; on en trouve la figure très-exactement donnée par l'abbé de la Caille, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1752, pl. XX.

rement une princesse de la maison impériale d'Autriche.

Le conseil est composé de deux déléguées et de quatre *dames conseillères*, choisies, tous les deux ans, par la grande-maîtresse, sur l'avis des douze plus anciennes de l'Ordre.

L'office des déléguées est de convoquer les assemblées, de régler le cérémonial, les fêtes d'église, et en général tout ce qui concerne la police du corps.

La grande-maîtresse nomme en outre deux dames, chargées particulièrement des ornemens et de tout ce qui a rapport au culte de la sainte relique.

L'Ordre a un aumônier, qui est ordinairement un évêque, et un secrétaire. L'aumônier est chargé de la garde des archives et des registres de l'Ordre.

Les dames de la *haute noblesse* qui desirent être reçues dans l'Ordre, présentent à cette fin une requête à la grande-maîtresse, qui, après avoir entendu son conseil, prononce sur leur demande, et leur fait délivrer le diplôme, s'il y a lieu.

La marque de l'Ordre est une médaille d'or entourée d'une large bordure d'émail bleu, qui renferme un aigle éployé, émaillé de noir

aux deux têtes d'or, supportant une croix d'or émaillée de vert, croisée elle-même de deux petites branches de bois, et surmontée de la devise *salus et gloria*, sur fond blanc. Page 206, pl. XIX, n° 3. Les dames chevalières la portent sur le sein gauche, attachée avec un ruban noir.

L'ordre s'assemble et fait célébrer particulièrement des offices solennels trois fois l'année; les jours de l'invention et de l'exaltation de la sainte croix, et un autre jour au choix de la grande-maîtresse. C'est dans ces jours que se font les réceptions et admissions dans l'Ordre.

Les dames de la Croix étoilée sont exhortées par les statuts à la pratique de toutes les vertus: elles doivent assister aux exercices de piété, et notamment à l'office solennel que l'Ordre fait célébrer pour chaque sœur défunte, pour le repos de l'ame de laquelle chacune doit faire dire au moins deux messes: il leur est prescrit d'observer une grande décence dans leur mise et beaucoup de retenue dans leur conduite; de prêcher la vertu par l'exemple; de secourir les indigens, surtout si ce sont des pères et des mères de famille, et d'aller à leur recherche; de soigner les malades; de visiter les hôpitaux; et particulièrement de protéger l'innocence en proie à

la séduction , et de la mettre à l'abri des attentats du crime.

( *Extrait des statuts de l'Ordre.* )

---

1693.

ORDRE de *Saint-Michel*. (BAVIÈRE.)

Cet ordre fut créé à Cologne, en 1693, par Jacques Clément de Bavière, qui l'institua, non comme archevêque et électeur de Cologne, mais comme prince de la maison bavaro-palatine; c'est pourquoi, après la mort du fondateur, il revint à cette maison par Charles Théodore, électeur palatin, qui, l'ayant porté en Bavière en 1777, en fit son neveu, le duc régnant de Deux-Ponts, chef et grand-maître.

Il n'a qu'une seule classe; et sa marque est un ruban bleu auquel est attachée une croix pattée à quatre branches, émaillée gros bleu, bordée d'or, et anglée de flammes d'or, d'entre lesquelles part un trait rouge en forme de

à trois pointes. Au milieu est un écusson fond azur, chargé d'un saint Michel en pied, terrassant le dragon. Sur chacune des branches de la croix, on voit une de ces lettres, P. F. P. F., initiales de ces mots : *patience, force, persévérance, fidélité*. Enfin, la croix est surmontée, à volonté, d'une couronne électorale émaillée de rouge, à bandeau d'émail blanc herminé. *Voyez* pag. 257, pl. XX, n° 2.

Grand-maître, le duc de Bavière, de la branche cadette.

---

1693.

ORDRE de *Saint-Louis*. (FRANCE.)

Créé par Louis XIV, au mois d'avril 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, et leur donner une distinction particulière.

Pour y être admis, il falloit faire profession de la religion catholique, et, depuis les dernières ordonnances, avoir servi vingt-huit ans comme officier.

Cependant ce n'étoit pas une règle invariable,

quant au service ; car une année de campagne comptoit pour deux en faveur de ceux qui avoient fait la guerre , et le roi accordoit quelquefois la croix à un jeune officier qui s'étoit distingué par une action d'éclat.

Cet ordre, dont le roi étoit grand-maître, étoit composé de quarante grand'croix, de quatre-vingts commandeurs, et d'un nombre très-considérable de chevaliers. Mais une chose à observer, c'est que les grand'croix ne pouvoient être tirés que du nombre des commandeurs, et les commandeurs que du nombre des chevaliers.

Suivant un édit de 1779, des quarante dignités de grand'croix, trente étoient affectées aux officiers de terre, et quatre aux officiers des troupes de la maison du roi ; les six autres étoient pour les officiers de marine.

Des quatre-vingts dignités de commandeurs, cinquante-sept étoient destinées aux officiers de terre, huit aux officiers de la maison du roi, et les quinze autres aux officiers de marine.

Le même édit avoit réduit les officiers de l'Ordre à trois, savoir, un secrétaire général qui étoit en même temps greffier, intendant et garde des archives; un trésorier, et un huissier. Les sceaux avoient été remis au garde des sceaux de France.

Enfin, l'Ordre avoit quatre cent cinquante mille livres de revenus, dont les fonds étoient assignés sur l'excédent du revenu de l'hôtel des Invalides. Les grand'croix avoient quatre mille livres de pension ; les commandeurs, trois mille livres ; et les chevaliers, depuis deux cents jusqu'à huit cents livres, suivant leur rang d'ancienneté ou la volonté du roi. Le plus ancien des chevaliers jouissoit d'une pension de mille livres.

Les chevaliers, à leur réception, faisoient serment de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine ; d'être fidèles au roi ; de ne se départir jamais de l'obéissance qui lui étoit due, et à ceux qui commandoient sous ses ordres ; de garder, défendre et soutenir de tout leur pouvoir l'honneur de sa majesté, ses droits et ceux de sa couronne envers et contre tous ; de ne jamais quitter son service, ni passer à celui d'aucun prince étranger, sans sa permission ; de révéler tout ce qui viendrait à leur connoissance contre la personne sacrée de sa majesté et contre l'Etat ; enfin, de garder les statuts et ordonnances de l'Ordre, et de s'y comporter en tout comme un bon, sage et vertueux chevalier doit faire.

La marque de l'Ordre étoit une croix d'or à huit pointes pommetées, lizerée d'émail blanc

sur un fond sable d'or, ayant dans les angles une fleur de lis d'or, et au milieu un petit cercle d'azur dans lequel étoit l'image de saint Louis armé d'une cuirasse, le manteau royal par dessus, et tenant dans la main droite une couronne de laurier, et dans la gauche une couronne d'épines et les clous de la passion, avec cette légende sur le cercle d'azur, *Ludovicus magnus instituit*, 1693, Louis le Grand a fait cette institution en 1693 : au revers étoit un médaillon rouge à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée à l'écharpe blanche : sur un petit cercle d'azur qui l'environnoit, étoient ces mots en lettres d'or, *bellicæ virtutis præmium*, prix de la valeur guerrière.

Cette croix étoit attachée à un grand ruban rouge moiré que les grand'croix et les commandeurs portoient en écharpe de droite à gauche. Les grand'croix la portoient en outre brodée en or sur le côté gauche de leur habit.

Les chevaliers la portoient à la boutonnière, attachée à un petit ruban rouge. *Voy.* page 257, pl. XX, n° 3.

1698.

## ORDRE de Saint-André. (RUSSIE.)

Institué, en 1698, par Pierre le Grand, au retour de son premier voyage en Europe. Ce prince l'établit pour avoir un ordre de chevalerie, à l'imitation des souverains qu'il avoit visités, et il fit une récompense de l'honneur d'y être admis.

Cet ordre répond à ceux de la Jarretière, de la Toison - d'Or, de l'Eléphant, etc.; mais, quoique ce soit le premier ordre du pays, il n'exige ni preuves de noblesse, ni âge fixe; la volonté du souverain suffit.

La marque caractéristique de l'Ordre est un aigle d'or, éployé, à deux têtes, émaillé de noir, becqué et patté d'or, supportant une croix de saint André, émaillée de bleu, sur laquelle est étendu un saint André, couleur de chair; aux extrémités de la croix, on voit ces lettres, S. A. P. R., c'est-à-dire, saint André protecteur ou patron de la Russie; et le tout est surmonté d'une couronne impériale d'or.

*Plumbe  
XX N.  
Page 267*

Le cordon est un large ruban bleu ondé, qui se met en écharpe de droite à gauche ; et la plaque, une étoile d'argent à huit pointes rayonnantes, au milieu de laquelle est un médaillon, chargé d'une croix de saint André ayant dans ses angles les lettres S. A. P. R.

L'habit de cérémonie est un manteau de velours vert, avec un collet de drap d'argent, sur lequel est brodé le collier de l'Ordre, qui est une chaîne composée alternativement du chiffre de Pierre I<sup>er</sup>, de l'aigle de Russie et de la croix de saint André : l'habit est de drap d'argent, ainsi que la culotte ; la veste de drap d'or, la cravatte de dentelles, les bas rouges et les souliers à rosettes ; le chapeau en velours noir, rabattu par devant, relevé d'un seul côté, sur lequel la croix de saint André est brodée en rubans ou en diamans, au lieu de bouton ; deux plumes blanches et une rouge.

L'impératrice Catherine II a fait une loi par laquelle tout chevalier présent à Pétersbourg est obligé d'assister à la fête de l'Ordre, ou de payer trente roubles pour les églises : la raison en est que plusieurs avoient l'économie de ne point faire faire l'habit.

Cet ordre est le seul qui donne un grade ; c'est celui de lieutenant-général. Sur la fin de 1700,

il y avoit en tout soixante-un chevaliers, dont seulement vingt-sept russes : les autres étoient des princes ou seigneurs étrangers.

Grand-maître, l'empereur de Russie.

*Voyez le Voyage de deux Français au nord de l'Europe, fait en 1790 et 1792, t. 4, p. 50.*

ORDRE DE L'ÉTOILE-ROUGE (PÉTERS)

L'empereur III, électeur de Brandebourg, fils de Frédéric-William, surnommé le grand électeur, fut couronné premier roi de Prusse, sous le nom de Frédéric I<sup>er</sup>, le 18 janvier 1701; et c'est en mémoire de ce grand événement qu'il institua l'ordre de l'étoile-rouge.

Le grand Frédéric, en partant de cette ville (Mém. de Brandebourg), dit que Frédéric I<sup>er</sup> le III, tant pour avoir, comme on voit dans les lois, que pour se procurer une fête à cette occasion; par son ordre, on célébra pour les fêtes.

Même ce trait de sa vie qui ne semble pas que le fondateur, l'ordre de l'étoile-rouge, est très belle institution.